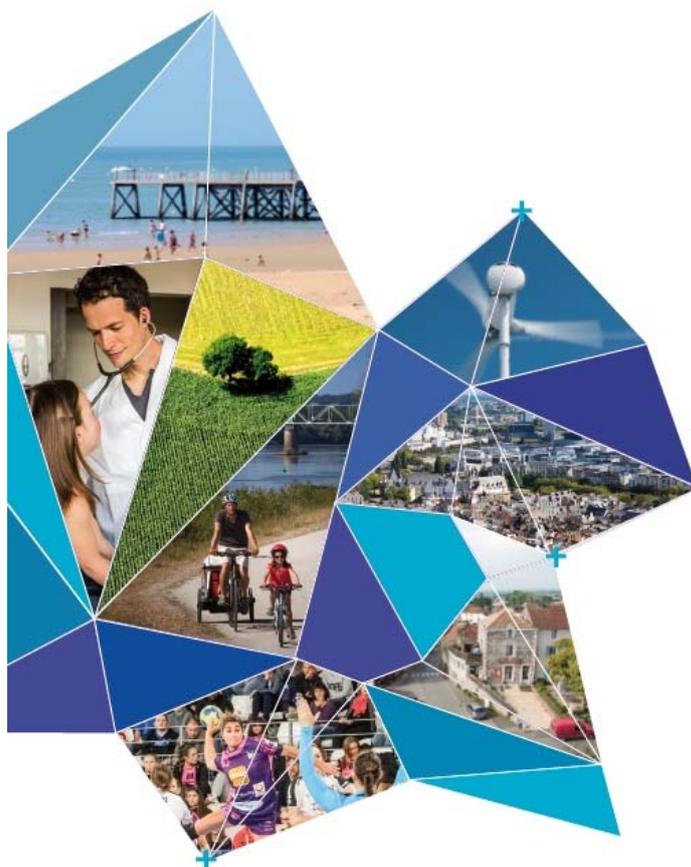


Le 29 août 2018

**CONTRACTUALISATION**

# La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de Saumur Val de Loire

## 7,591 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse .....	p.2
② Exemples de projets développés par Saumur Val de Loire. ....	p.3
③ Le territoire : Saumur Val de Loire .....	p.4
④ En savoir plus sur le CTR 2020 .....	p.5
⑤ Chiffres clés   Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité .....	p.6

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 29 août 2018

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

## La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de Saumur Val de Loire

### 7,591 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Moranaçais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires Région 2020 Saumur Val de Loire avec Jean-Michel Marchand, Président de Saumur Val de Loire, et Christian Gillet, Président du Conseil Départemental du Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » **Christelle Moranaçais**  
Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le **Contrat Territoires Régions 2020** est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la **proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la **liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Saumur Val de Loire** chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **7,591 M€**. A travers ce contrat, Saumur Val de Loire souhaite engager des projets sur **8 thématiques prioritaires**.

• **Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène**

**Objectifs :** développement d'activités économiques, touristiques et agricoles innovantes tout en favorisant une transition économique et environnementale ainsi que l'économie circulaire.

**Projets envisagés :**

- Extension et aménagement de la Zone d'activités de Méron à Montreuil-Bellay.
- Etudes d'opportunités Data Center.

• **Renforcer l'économie résidentielle et présenteielle**

**Objectif :** permettre une dynamisation et une revitalisation des centres-bourgs.

**Projets envisagés :**

- Revitalisation du centre-ville - Axe Bilange/Roosevelt à Saumur.
- Requalification urbaine et paysagère du quartier Croix-verte à Saumur.
- Restructuration foncière et requalification de l'îlot Maurice Duveau à Doué en Anjou.

• **Intensifier les formations en relation avec les besoins du territoire**

**Objectifs :** permettre une diversification des offres de formations en lien avec les filières économiques locales et les besoins en compétences du territoire.

**Projet envisagé :**

Équipements du pôle de formation mutualisé.

• **Diversifier les transports et encourager la mobilité douce**

**Objectifs :** proposer des solutions adaptées aux besoins locaux avec le développement de différents transports (covoiturage, transport à la demande, modes doux...), favorisant la flexibilité et la diversité de l'offre dans un esprit d'inter modalité.

**Projets envisagés :**

- Etudes - Passerelles entre Gennes et Les Rosiers-sur-Loire.
- Aménagement d'une liaison douce entre Neuillé et Vivy.

• **Développer l'accès aux services et à la santé**

**Objectif :** développer l'accessibilité aux services et aux soins.

**Projets envisagés :**

- Création d'une maison de service au public à Allonnes.
- Création d'une maison de santé à Doué en Anjou.
- Création d'une maison de santé à Gennes-Val de Loire.

• **Valoriser les pratiques sportives et culturelles**

**Objectifs :** développement et accessibilité des pratiques culturelles et sportives.

**Projets envisagés :**

- Création d'une médiathèque à Longué.
- Restructuration de l'Espace d'Offard (stade) à Saumur.

• **Favoriser la transition énergétique**

**Objectifs :** Soutenir toutes les actions pouvant contribuer aux objectifs définis dans le cadre du projet de territoire tels que la réduction des consommations d'énergies, l'organisation de filières à énergies renouvelables et locales, le soutien à la transition énergétique... en accord avec la feuille de route régionale.

**Projets envisagés :**

- Mutualisation de deux écoles et réhabilitation de celle des Marmaillettes en éco-construction.
- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

• **Valoriser les patrimoines et préserver la biodiversité**

**Objectifs :** préserver l'environnement local, concilier la sauvegarde des richesses locales et le développement du territoire.

**Projets envisagés :**

- Renforcement des digues domaniales dont la levée de la Loire.
- Réhabilitation de l'église de Cunault à Gennes - Val de Loire.
- Requalification et mise en valeur du Port Roux à Villebernier.

**Focus projet, visite de la Piscine du Val de Thouet**

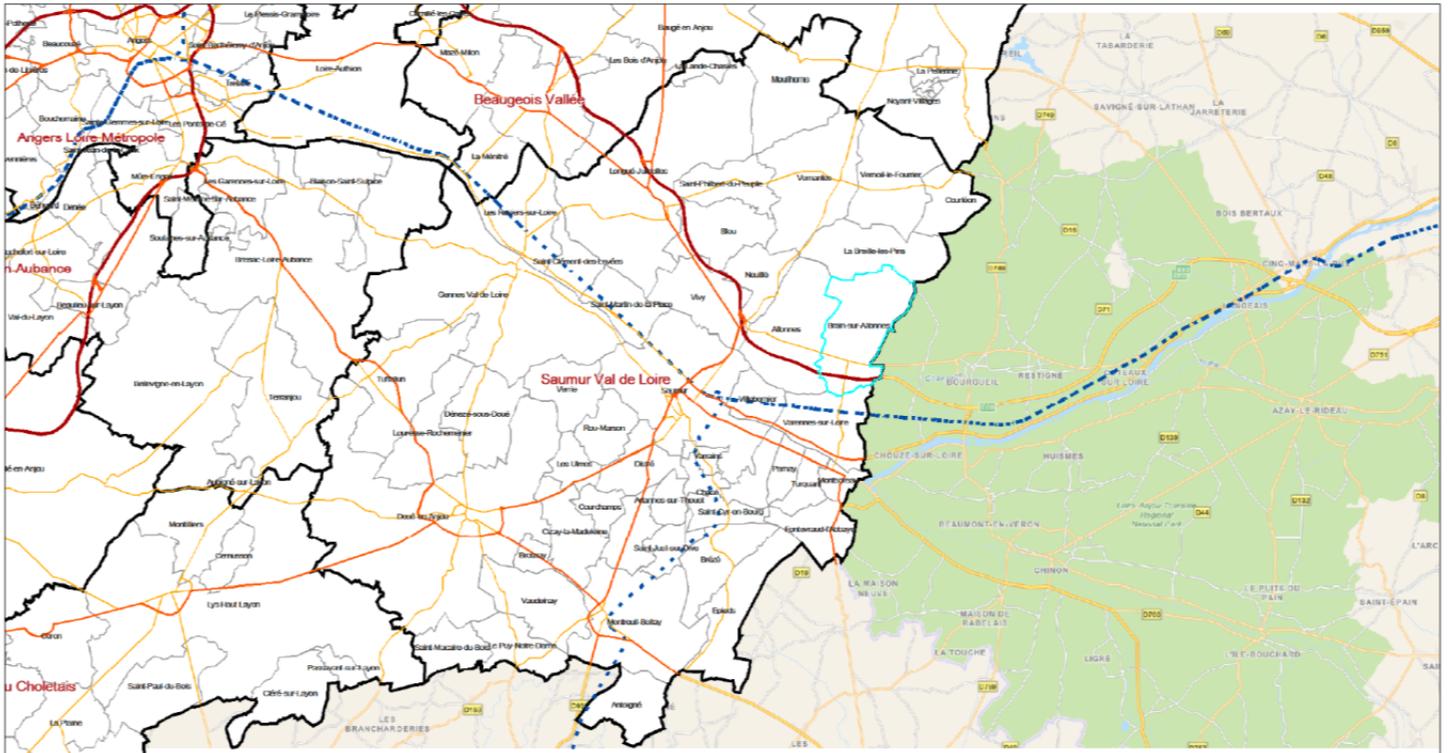


Sur le territoire, 8 piscines communautaires (3 couvertes et 5 estivales) permettent de pouvoir accéder à une pratique sportive, à l'acquisition du savoir-nager pour les enfants et de développer la politique Sport-santé mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. La piscine Val de Thouet est l'une des 3 piscines couvertes. Il s'agit d'un équipement aqua-ludique disposant d'un bassin de nage, de bassins ludiques, d'une pataugeoire, de bains bouillonnants, d'un toboggan et d'un solarium. Ce bâtiment est complété par une zone d'accueil, de vestiaires/douches, d'un espace technique et de locaux réservés aux personnels sur deux niveaux. Cette piscine accueille environ 140 000 visiteurs par an avec des créneaux réservés aux scolaires, à l'entraînement des associations, des militaires et du SDIS et propose de nombreux créneaux d'ouverture au public et cours de natation ou de fitness aquatique, mais également des animations qui connaissent un véritable succès.

Construit en 1995, cet équipement doit toujours pouvoir répondre aux évolutions réglementaires, sociétales et rester un équipement sportif de qualité pour la population du saumurois. **La Piscine Val de Thouet doit donc faire l'objet de travaux de rénovation partielle et de mise en conformité pour permettre de maintenir et développer un accueil de qualité de la population et la sécurisation des agents.** Il s'agit également de faire évoluer techniquement les équipements dans le but de réduire la consommation énergétique et d'avoir une meilleure gestion des fluides et des énergies, en mettant en place une isolation thermique extérieure, un déchloramineur et en modifiant les luminaires de la piscine.

**Cette opération d'un coût global estimé à 326 709, 20 € sera accompagnée par la Région à hauteur de 65 341,84 € dans le cadre du CTR 2020 du territoire.**

## La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire



October 10, 2017

Reseau\_routier\_2017

— Type autoroutier

— Liaison principale

— Autres liaisons

— Lignes ferroviaires TER

□ EPCI 2017

□ communes\_2017

1:350,000

0 3.25 6.5 13 mi  
0 5 10 20 km

La Communauté d'agglomération : 47 communes  
100 424 habitants  
Président : Jean-Michel Marchand

Région des Pays de la Loire  
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

SAUMUR  
VAL DE LOIRE  
AGGLOMÉRATION

## En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires :

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. En parallèle, le Fonds Ecoles est destiné aux investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, **535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire Saumur Val de Loire, **14 communes ont bénéficié du FRDC, et 7 communes du Fonds Ecoles.**

#### FRDC :

- **Arthannes-sur-Thouet** : 33 185 € pour les travaux d'accessibilité des bâtiments accueillant du public.
- **Montreuil Bellay** : 50 000 € pour l'extension de la Salle des Ammonites
- **Distré** : 5 000 € pour la création d'un terrain multisports.
- **Parnay** : 10 000 € pour l'aménagement de sécurisation de la route des vins et de la rue Valbrun.

- **Varennes-sur-Loire** : 49 500 € pour les travaux de restructuration du bourg (aménagement de la traverse et du secteur Loire-Chavigny).
- **Vaudelnay** : 11 050 € pour le réaménagement du parvis de l'église Saint-Pierre.
- **Vivy** : 50 000 € pour la revitalisation du cœur de bourg.
- **Courleon** : 15 513 € pour des travaux de mise en sécurité et de réfection de voirie.
- **Doué en Anjou** : 15 000 € pour la rénovation et la mise aux normes du bar restaurant.
- **Longué Jumelles** : 50 000 € pour la réhabilitation et l'extension de l'espace culturel Emile Joulain.
- **Villebernier** : 11 901 € pour l'acquisition du café tabac presse et travaux de réhabilitation.
- **Rou Marson** : 32 560 € pour le réaménagement du centre bourg et la construction d'un parking.
- **Saint-Philbert-du-peuple** : 31 000 € pour les aménagements sécuritaires de la traversée du Centre-bourg.
- **Neuillé** : 14 639 € pour l'aménagement des abords de la mairie : sécurité-accessibilité.

#### Fonds Ecoles :

- **Vernantes** : 97 000 € pour les projets de réhabilitation, restructuration et agrandissement du restaurant scolaire, construction de l'accueil petite enfance et du centre de loisirs.
- **Epieds** : 76 025 € pour la restauration de l'école publique.
- **Rou Marson** : 20 206 € pour la construction d'une cantine scolaire.
- **Vaudelnay** : 3 284 € pour la réfection et la mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle les Arcades.
- **Fontevraud l'Abbaye** : 2 123 € pour les travaux d'aménagement des écoles maternelle et élémentaire et de la garderie.
- **Parnay** : 5 000 € pour les travaux de mise en accessibilité de l'école.
- **Gennes Val de Loire** : 51 606 € pour les travaux de construction du restaurant scolaire et création d'une galerie pour l'école maternelle et primaire.